Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 059-215903162-20220321-2022_17-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE
DE
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation : 17/03/22

Date d'affichage : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 19
Excusés-représentés : 4
Votants : 22
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 mars 2022.

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme RUSCART Delphine, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M SIX, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres présents en exercice.

Etaient excusés-représentés :
Mme ALLOSSERY Marie-Laure représentée par Mme GANTIEZ
Mme POTTEAU Gisèle représentée par Mme LOYEZ
Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par M WIPLIE
M. BOCQUILLON Sébastien représenté par Mme NOMBERG

N° du registre des délibérations : 17/2022
Objet : Approbation du Compte Administratif 2021

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, dont les éléments sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 357 821.46 €	271 212.59 €
RECETTES	2 593 662.73 €	507 416.08 €

Madame Dominique GANTIEZ ayant quitté la séance,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 059-215903162-20220321-2022_17-BF

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 16 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (M CRESPEL, M SIX, Mme DELORY, M DUTHOIT) ET 2 VOIX CONTRE (M BOCQUILLON, Mme NOMBERG),

Le Conseil Municipal,

Approuve le Compte Administratif 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

MAIRIE D'HOUPLIN-ANCOISNE
NORD

D. GANTIEZ